

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/13.2

FONCIER :
SERVITUDE DE PASSAGE EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE - CONVENTION

Madame Maférima DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Claude DAMBRINE, Adjointe déléguée à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

En tant que concessionnaire du service public d'eau potable de Bordeaux Métropole, SUEZ Eau France est garant de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages publics destinés à l'alimentation des usagers.

Ainsi, les techniciens ont besoin d'accéder, de manière autorisée, à l'ensemble de ces ouvrages. Or, il existe dans certains cas, le passage de canalisations publiques dans des parcelles appartenant à notre commune. Cette situation demande à être régularisée par l'établissement d'une convention de servitude de passage en propriété privée afin d'encadrer juridiquement l'exécution du service.

Pour la commune, deux parcelles sont concernées :

- * AE 310, située sur le parking de la mairie,
- * AL 248, le long de l'avenue de Paris.

Avis favorable de la Commission Ville verte et habitée du 17 janvier 2019 et du 7 février 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le Code de l'urbanisme.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que les servitudes de passages au bénéfice de Bordeaux Métropole et de son concessionnaire sont nécessaires sur les parcelles communales AE 310 et AL 248 ;

DECIDE

Article 1 :

la mise en place de la servitude et l'accès du personnel et du matériel de Bordeaux Métropole et de son concessionnaire sur les parcelles AE 310 et AL 248 sur le territoire de la commune de Lormont.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**